

sécurité. En plus du dispositif sanitaire, les chefs d'établissement doivent appliquer des mesures de sécurité « fortes »

La prise en charge des élèves rime aussi avec Vigipirate

À **L'HEURE** de la reprise des cours début novembre, Christine Gavini-Chevet, rectrice de l'académie de Normandie, rappelait les dispositions adoptées par l'Éducation nationale face à la double crise, « une crise sanitaire et une crise terroriste ».

« Des mesures fortes ont été prises pour empêcher tout attroupement aux abords des écoles et établissements », déclarait-elle. Personnels de l'Éducation nationale, mais aussi parents d'élèves et élèves sont invités à prendre connaissance des consignes de sécurité prévues au plan Vigipirate porté au niveau « Urgence attentat » depuis le 29 octobre. « Nos établissements appliquent des PPMS (Plans particuliers de mise en sûreté) », ajoutait la rectrice.

Le plan Vigipirate est « bien établi maintenant dans tous les établissements de l'académie », assure le rectorat. Dans les faits, « ça dépend des établissements », estime Nicole Paul, coordinatrice départementale de la FCPE (Fédération des conseils de parents d'élèves). « Il faut dire que c'est un vrai casse-tête. Il semble que chez nous, le protocole sanitaire prévaut. En même temps, il est difficile de faire la part des choses... »

Empêcher tout attroupement devant les établissements, assurer un contrôle visuel des sacs, vérifier l'identité des personnes extérieures, afficher les consignes de sécurité, assurer l'accueil des élèves par un adulte et veiller au maintien des dispositifs de sécurité sont au plan de sécurité qui doit être appliqué dans les écoles, collèges et lycées.

« Ça dépend des établissements »

Les établissements d'enseignement supérieur ont aussi leurs consignes, à peu près similaires. « Des rondes de vérification sont assurées et les portes sont verrouillées »,

explique Patrice Guillerm, directeur du pôle de Cherbourg de l'IUT Grand Ouest Normandie.

« Il n'y a aucune personne en errance sur le site. S'il y a un rendez-vous pédagogique, c'est avec un enseignant. Les étudiants ont leur pass, et de toute façon en ce moment, avec le confinement, ils sont très peu présents, au maximum 10 % des effectifs. »

En école élémentaire, à la sortie des classes, les parents attendent leur progéniture dehors. Parfois les portes sont fermées et surveillées, parfois moins.

Idem dans les collèges et lycées. « On fait tout ce qu'on peut, on ne néglige absolument pas Vigipirate. Le lycée est fermé à l'extérieur », témoigne Ghyslaine Jaffré-Branthonne, à Thomas-Hélye Cherbourg. « Nous n'accueillons plus de personnes étrangères. »

La cheffe d'établissement veille aussi à la tenue des exercices de sécurité.

3

exercices

de sécurité doivent être réalisés dans chaque établissement scolaire durant l'année scolaire.

C'est le cas aussi au lycée Jean-François-Millet. « Nous avons un exercice *Alerte attentat* à déployer avant les vacances de Noël », précise le proviseur, Philippe Collin. Aux abords de l'établissement, une surveillance est assurée, tout en sachant que les mesures sanitaires prises pendant le confinement aident à limiter les attroupements puisque les effectifs sont à 50 %.

Au lycée Millet, les grilles d'accès sont toutes fermées, et aux heures d'entrée et de sortie, le seul accès maintenu est surveillé. « Nous recevons très peu de personnes de l'extérieur, si ce n'est des élèves qui viennent chercher leurs résultats du bac. Et nos fournisseurs ont un accès spécifique, contrôlé de l'intérieur. »

Des renforts de surveillance aux portes des établissements scolaires peuvent être programmés. Les forces de l'ordre assurent aussi des patrouilles. « Ça fait effectivement partie des demandes de sécurité », confirme la police nationale, qui renvoie vers la préfecture pour plus de précisions sur le niveau de déploiement du plan Vigipirate. À ce jour, nos questions transmises aux services de l'État sont restées sans réponse.

Les consignes de sécurité sont en ligne sur le site internet de l'Éducation nationale : www.education.gouv.fr.

G. L.



Dans le cadre du plan Vigipirate, des forces de sécurité armées sont parfois postées devant les écoles de Cherbourg.